

# Nouvelles Brèves

## Mairie



### **ARRIVEE DU DOCTEUR CRISTINA BULIMAC**

Le Docteur Cristina BULIMAC a ouvert son cabinet médical au 1, rue de l'Eglise à Selles Saint Denis le 1<sup>er</sup> juin 2016. Des petits soucis techniques n'ont pas permis au docteur BULIMAC de disposer dès son arrivée d'une ligne téléphonique et d'un n° de téléphone. Nous sommes le 9 juin 2016 et cette anomalie n'est toujours pas solutionnée ! Cependant les personnes qui souhaitent consulter peuvent appeler pour rendez-vous au **07 87 82 67 22**.

### **IMPORTANT**

### **CE QUI EST A EVITER EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE**

**En cas d'occurrence d'un évènement majeur sur la commune, les habitants sont informés que seules les informations diffusées par la commune avec les différents moyens de communication officiels sont à prendre en compte et à transmettre. Les personnes qui colporteraient des rumeurs et informations non validées s'exposent à des poursuites pour atteinte à l'ordre public.**

Ce n'est pas une menace c'est un avertissement basé sur des faits réels survenus vendredi 3 juin 2016 au cours de la matinée générant un début de panique.

### **RECENSEMENT DES MAISONS INONDEES OU AYANT SUBI DES DEGATS**

Tous les propriétaires et locataires de maisons à Selles Saint Denis qui ont été inondées au cours de la crue de la Sauldre, de la Rère, du Naon, de la Beauce sont invités à venir très rapidement déclarer le sinistre avec un maximum de précisions quant aux dégâts subis.

### **INONDATIONS**

#### ADIL 41

En cas de besoin les juristes de l'ADIL 41 se tiennent à la disposition des personnes sinistrées :

Cité Administrative Porte C

34 avenue du Maréchal Maunoury, 41000 BLOIS

02 54 42 10 00

[www.adil41.org](http://www.adil41.org)

#### CHAMBRE D'AGRICULTURE

La chambre d'agriculture, la FDSEA, et JA 41 ont mis en place une cellule inondations :

De 8h00 à 18h00 = tel : 02 54 55 20 00

Site Internet = [www.loir-et-cher.chambagri.fr](http://www.loir-et-cher.chambagri.fr)

#### CLASSEMENT CATASTROPHE NATURELLE

Paru au JORF du 09 juin 2016 N° 0133 texte n°15.

Cet arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle :  
NOR : INTE 1615488A.

Cette information est à communiquer à votre assurance sous 10 jours c'est-à-dire au plus tard le 19 juin 2016 ; avec état non exhaustif de vos préjudices suite à cette inondation.

P.S. : tout courrier adressé à votre assurance doit l'être en recommandé avec AR.

## **Les Festivités de JUIN**

- **Vendredi 24 – Assemblée Générale des DRS -Foyer du Stade à 20h00**
- **Samedi 25 – Kermesse des écoles RPI LFI/SSD- Salle des Fêtes de SSD**